

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	33
Nombre de pouvoirs	10
Votants	43



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 046

Attribution de la subvention 2023 à l'association Tom Pousse

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 17H00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de 34, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 6 avril 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

ANTON Gisèle ; MOINE Michel ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline (*Arrivée à 19H17 au point 19*) ; ROUGIER Bernard ; DUGAUD Isabelle ; MALHOMME Elodie (*Départ à 19H15 au point 18*) ; DEBAENST Catherine ; DANIEL Pascal ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; CHABANT Evelyne ; PERRIERE Vincent ; LEGROS Pierrette (*Départ à 19H00 au point 16*) ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; DEPEIGE Monique ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie et TOURNIER Jacques.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

HAGENBACH Nadine à CHABANT Evelyne ; COLLET-DUFAYS Céline à ROUGIER Bernard (*fin du pouvoir à 19H17 au point 19*) ; HAYEZ Marie-Françoise à MOINE Michel ; BOUQUET Benjamin à DUCOURTIOUX Stéphane ; BAUCULAT Annick à AUMENIER Gérard ; DURAND Serge à BERTIN Valérie ; LABOURIER Dominique à DUGAUD Isabelle ; ESTERELLAS Philippe à NICOUX Renée ; COLLIN Philippe à MERIGOT Pascal ; LEGROS Pierrette à PRIOURET Denis (*Début du pouvoir à 19H00 au point 16*) ; MALHOMME Elodie à LHERITIER Laurent (*Début du pouvoir à 19H15 au point 18*)

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

ROGER Thierry ; LEGER Jean-Luc

Par délibération n°2021/014 du 18 mars 2021, le Conseil communautaire a autorisé la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Tom Pousse.

Cette convention prévoit, selon la règle de l'annualité budgétaire, que le montant exact de la subvention attribuée soit voté chaque année par le Conseil communautaire, par la signature d'un avenant annuel, et selon le calcul suivant :

(Subvention Creuse Grand Sud + bonus CTG versé par la CAF) = 82 500 €

Les comptes définitifs 2022 de l'association Tom Pousse sont disponibles [ici](#)

Il est à noter qu'en 2022, la Communauté a également contribué à la prise en charge de certaines charges à hauteur de 5 919,98 €. Il s'agit d'un apport en nature.

L'association Tom Pousse indique connaître de graves difficultés financières depuis quelques années, faisant suite à la décision de Creuse Grand Sud de réduire sa participation. Elle termine l'année 2022 avec un déficit de fonctionnement de 12 315,26 €. Elle prévoit un nouveau déficit de fonctionnement pour 2023. Elle dispose cependant à son bilan d'une épargne accumulée.

Pouvant disposer d'un financement exceptionnel de la CAF, l'association Tom Pousse s'est engagée dans un projet de rénovation des locaux du multi-accueil et des extérieurs, dont la Communauté est propriétaire. L'année 2023 est donc atypique pour l'association.

Elle sollicite une subvention de 85 000 € en vue de limiter son déficit.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **FIXE le montant de la subvention à Tom Pousse pour 2023 à 85 000 €, suivant l'avenant joint en annexe.**
- **AUTORISE madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

CONTRE : 0

POUR : 43

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité des votants

Ainsi fait et délibéré le 13 avril 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le 25 AVR. 2023
PUBLIÉE le

Valérie BERTIN,
Présidente

